

## DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 10 décembre 2020

No de dossier : 540603-25

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, rue du Square-Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet :**

- **Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées**
- **Demande d'accès à l'Analyse de risques de Rio Tinto Alcan inc. (« RTA ») et demande d'ordonnance de confidentialité**
- **Dossier R-4070-2018 – Normes du Bloc 2**

Chère consœur,

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 (voir courriel joint comme **Annexe A**), le Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») a demandé d'avoir accès à l'Analyse de risques de notre cliente RTA (pièces C-RTA-0024, C-RTA-0025 et C-RTA-0026) déposée confidentiellement au dossier de la Régie.

Dans le cadre de sa preuve et des conclusions recherchées (C-RTA-0022, para 72 et 103(g)),<sup>1</sup> RTA demande que cette Analyse de risques soit présentée dans son intégralité de façon confidentielle à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») uniquement et que, subsidiairement, seule une version caviardée de l'Analyse de risques confidentielle, c'est-à-dire sans les renseignements hautement confidentiels et privilégiés qu'elle contient, puisse être consultée de manière confidentielle par un nombre restreint de représentants du Coordonnateur ayant souscrit à l'engagement de confidentialité et de non-divulgateur joint comme **Annexe B**, sous réserve de toutes autres conditions que la Régie pourra déterminer.

Compte tenu de la demande du Coordonnateur, RTA demande à la Régie de rendre l'ordonnance prévue au paragraphe 103(g) de la Preuve de RTA (C-RTA-0022).

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier  
PDG/ld  
p.j.

<sup>1</sup> La demande d'ordonnance de confidentialité est appuyée par la Déclaration sous serment de Marc Fortin datée du 26 octobre 2020 (C-RTA-0023).